

Français

Brochure d'information sur la scolarité

Ce document est disponible dans d'autres langues. Pour obtenir cette brochure dans une langue différente, adressez-vous au personnel de l'établissement.

Ce document a été créé grâce au financement du Galway City Partnership (Partenariat de la ville de Galway)

Table des matières

Introduction	2
Présence	3
Prendre contact avec l'école	4
Harcèlement et brutalités	4
Discipline	6
Conseil de Direction	6
Parents/ Tuteurs	7
Education spécialisée	8
Finances	9
Écoles primaires	10
Éducation	12
L'école	13
Santé	14
Enseignement secondaire	15
Choisir une école	15
Junior Cycle (niveau collège)	18
Senior Cycle (niveau lycée)	19
Leaving Certificate (Baccalauréat)	20
Langues	21
Uniforme des élèves	22
Devoirs	22
Informations sur votre école primaire	23
Informations sur votre établissement secondaire	24
Présentation du Galway City Partnership	25
Renseignements et numéros de téléphone utiles	26

Renseignements et numéros de téléphone utiles

- Galway Migrant Service (Service aux migrants de Galway) soutient, représente et renseigne activement les migrants à Galway ainsi que leurs familles, et veille au respect de leurs droits. - 091-533033
- Knocknacarra Youth Development Project - 091 580900
- Ballinfoile Area Youth Project - 091 760284
- Ballybane Youth Development Project - 091 768297
- SPARK – Emploi des jeunes en Irlande- Galway - 091 561637
- Youth Work Ireland (service d'emploi des jeunes)
Galway, Westside - 091 528553
- Family Support Services (Services de soutien aux familles)
- Ballybane - 091 773663
- Ballinfoile - 091 760330
- Westside - 091 585011
- Galway Youth Information Centre (info-jeunesse)- 091 562434
- Galway Citizens Information Centre (info-citoyens)- 091 563344
- VEC Galway (formation professionnelle) - 091-549400
- FAS Placement Service (agence pour l'emploi) - 091-534400

~~~~~

*Cette brochure a été créée uniquement dans le but de vous informer ; vous devrez obtenir confirmation de ces renseignements auprès de votre établissement ou des autorités compétentes. Les informations contenues dans cette brochure sont extraites de la documentation fournie par les sources suivantes: le Ministère de l'Éducation, les Services d'aide aux réfugiés de l'église jésuite d'Irlande, les Services Sociaux de l'Éducation National, et autres agences gouvernementales / locales.*

## Présentation du Galway City Partnership (partenariat de la Ville de Galway)

Le Galway City Partnership est une agence pour le développement local, appliquant un large éventail de mesures d'inclusion sociale. Les groupes de population concernés sont les suivants:

- Chômeurs longue durée - Gens du voyage
- Femmes en difficulté - Personnes handicapées
- Jeunes en difficulté - Personnes sans-abri
- Familles monoparentales - Minorités ethniques
- Personnes âgées - Anciens détenus et anciens criminels
- Consommateurs de drogue - Personnes sous-employées
- Travailleurs migrants - Communautés homosexuelle et bisexuelle

Le partenariat offre les services suivants:

- Youth Advocacy Service (soutien des jeunes) - 091-773466
- EdStart (développement personnel de l'enfant) - 091-773466
- Enterprise Service (service pour l'entreprise) - 091-773466
- Local Employment Service Network (réseau pour l'emploi local)
  - Ballybane - 091 768304
  - Westside - 091 581955
  - Bohermore - 091 566617
  - Galway People Resource Centre (Centre de ressources de Galway) - 091 565311

Coordonnées du Galway City Partnership:

3 The Plaza Offices, Headford Road, Galway City

Tél. : 091-773466 Fax : 091-773468

E-mail : [info@gcp.ie](mailto:info@gcp.ie) Site web : [www.gcp.ie](http://www.gcp.ie)

## Introduction

Cette brochure a pour but d'informer parents et tuteurs sur la scolarisation en Irlande. Une meilleure compréhension du système scolaire irlandais vous permettra de mieux vous impliquer dans l'éducation de votre enfant et de vous assurer du bon déroulement de sa scolarité .

Questions générales

### *Qui est chargé de la scolarisation des enfants en Irlande ?*

Le Ministère de l'Éducation et des Sciences (Department of Education and Science) est responsable de la scolarisation des enfants en Irlande. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : [www.education.ie](http://www.education.ie).

### *L'école est-elle obligatoire pour mon fils/ma fille ?*

Oui. L'école primaire et l'enseignement secondaire sont gratuits pour la plupart des enfants en Irlande. Selon la loi, si votre enfant a entre 6 et 16 ans, il/elle doit aller à l'école. Votre enfant doit s'y rendre tous les jours, sauf en cas de motif justifié. À l'école, votre enfant pourra développer ses capacités, se faire des amis et prendre confiance en lui.

### *Comment inscrire mon enfant à l'école ?*

Vous devez téléphoner au directeur de l'école et prendre rendez-vous avec lui/elle. Au cours de ce rendez-vous, vous pourrez faire une demande d'inscription. S'il n'y a plus de place dans cet établissement, le directeur pourra vous en suggérer un autre à proximité. Vous trouverez une liste des établissements scolaires sur le site du Ministère de l'Éducation, [www.education.ie](http://www.education.ie).

## Présence

### *Que faire si mon enfant doit manquer un jour d'école ?*

Vous devez en informer l'établissement et expliquer les raisons de son absence. La plupart des absences sont justifiées et votre motif sera pris en compte. Si votre enfant est malade, ne l'envoyez pas à l'école.

### *Que se passe-t-il en cas d'absences trop fréquentes ?*

Si votre enfant manque plus de 20 jours dans l'année scolaire, l'école devra en informer le National Educational Welfare Board ou NEWB (Services Sociaux de l'Éducation Nationale). Il se peut qu'un représentant de l'assistance sociale scolaire vienne alors vous rendre visite, afin de vous aider à faire en sorte que votre enfant soit plus présent à l'école.

### *Qu'est-ce que le National Educational Welfare Board (NEWB) ?*

Le NEWB (Services Sociaux de l'Éducation Nationale) est là pour soutenir les familles et s'assurer que chaque enfant est scolarisé, conformément à la loi. Pour la plupart des enfants, cela signifie qu'ils doivent aller à l'école. Ces services peuvent également vous aider à trouver une école pour votre enfant. Vous pouvez consulter le site du NEWB à l'adresse suivante : [www.newb.ie](http://www.newb.ie).

### *Que faire si je déménage loin de l'école ?*

Vous devez informer le proviseur de votre déménagement et du fait que votre enfant sera scolarisé dans un autre établissement. Vous devrez lui demander de vous remettre un rapport écrit sur votre enfant, qui fera notamment mention de ses progrès en langues. Lorsque vous inscrirez votre enfant auprès d'un nouvel établissement, transmettez ce rapport à votre nouveau proviseur. Si l'école vous avait donné des livres ou tout autre matériel scolaire, vous devrez les rendre avant de partir.

## Informations sur votre établissement secondaire

- Nom de notre établissement .....
- Adresse .....
- Nom du proviseur .....
- Numéro de téléphone .....
- Les cours commencent à .....heures et se terminent à .....heures
- L'école est fermée aux dates suivantes :
  - du.....au.....
  - du.....au.....
  - du.....au.....
  - du.....au.....

| Matière          | Disponibilité | Matière                 | Disponibilité |
|------------------|---------------|-------------------------|---------------|
| Anglais          |               | Éducation Physique      |               |
| Irlandais        |               | Arts ménagers           |               |
| Mathématiques    |               | Chimie                  |               |
| Français         |               | Sciences physiques      |               |
| Géographie       |               | Biologie                |               |
| Histoire         |               | Ingénierie              |               |
| Allemand         |               | Sciences du bâtiment    |               |
| Dessin mécanique |               | Arts, artisanat, dessin |               |
| Dessin technique |               | Gestion                 |               |
| Économie         |               |                         |               |

### Informations sur votre école primaire

- Nom de notre établissement .....
- Adresse .....
- Nom du proviseur .....
- Pour toute question, contactez .....
- Numéro de téléphone : .....
- Les cours commencent à .....heures et se terminent à.....heures.
- Numéro de téléphone de l'enseignant chargé du « Programme de liaison Parents-École-Communauté » : .....
- L'école est fermée aux dates suivantes:
  - du..... au .....
  - du..... au .....
  - du.....au .....
  - du..... au .....

### Prendre contact avec l'école

*Je ne parle pas très bien l'anglais. Comment vais-je pouvoir communiquer avec le personnel de l'école ?*

Vous pouvez vous rendre à vos rendez-vous avec le proviseur ou un enseignant avec un(e) ami(e) qui parle l'anglais. Certaines écoles peuvent faire appel à un interprète ; vous pouvez demander à un membre du personnel de l'école d'organiser de tels services.

**Comment saurai-je quand le personnel de l'école veut me rencontrer ?**

Habituellement, les enfants reçoivent des lettres ou des bulletins à remettre à leurs parents. Assurez-vous que ces bulletins vous sont transmis en regardant régulièrement dans le sac de votre enfant.

**Qu'est-ce qu'un « Home School Community Liaison Officer » (Représentant du Programme de liaison Parents-École-Communauté)?**

Ce programme a été mis en place afin d'aider les élèves à réussir à l'école. L'agent de liaison aide les parents et tuteurs à jouer un rôle actif dans la scolarité de leur enfant.

### Harcèlement et brutalités

*J'ai peur que mon enfant soit victime de harcèlement.*

Il arrive que des enfants soient harcelés à l'école ou sur le chemin de l'école. C'est un problème grave et inacceptable. Le harcèlement se caractérise par des agressions verbales, psychologiques ou physiques à répétition, commises par une personne ou un groupe de personnes à l'encontre d'autrui.

Certains signes peuvent indiquer que votre enfant en est victime :

- Il/elle s'inquiète à l'idée de faire le trajet jusqu'à l'école, change d'itinéraire ou demande à ses parents de l'emmener à l'école.
- Il/elle ne veut pas aller à l'école ou refuse d'y aller.
- Il/elle présente des problèmes de concentration, des résultats scolaires en baisse.
- Il ou elle se plaint de douleurs, maux de tête ou de ventre.
- Son humeur, son comportement changent.
- Il/elle se montre inquiet(-ète), perturbé(e), il/elle pleure, n'arrive pas à dormir, ne mange pas
- Ses affaires disparaissent ou sont endommagées
- Il/elle a des hématomes ou des plaies inexplicables
- Il/elle refuse de dire ce qui ne va pas

Ces signes ne signifient toutefois pas nécessairement que votre enfant est victime de brutalités.

### ***Mon enfant est victime de harcèlement. Que faire ?***

Vous devez en parler à son instituteur ou professeur. Si votre enfant vous dit qu'il est victime de harcèlement ou de brutalités :

- Gardez votre calme et expliquez à l'enfant que ce n'est pas de sa faute, que c'est un problème qui peut être résolu.
- Parlez-en aux enseignants, parce que c'est avec le soutien des parents que les enseignants peuvent entreprendre de résoudre ce problème.
- Parfois, les enfants ont besoin d'aide pour s'extérioriser. Vous pouvez aider votre enfant à se faire des amis en invitant d'autres enfants à venir jouer.
- Expliquez à votre enfant que parfois, il vaut mieux donner son argent ou ses affaires pour pouvoir s'en sortir et en parler.
- Certains enfants sont victimes de brimades à cause d'une mauvaise hygiène ou de certains comportements. Si c'est le cas de votre enfant, vous pouvez l'aider à surmonter ce problème.

Ces dernières années, les élèves ont pu passer des examens de : Letton, Lithuanien, Roumain, Grec moderne, Finnois, Polonais, Estonien, Slovaque, Suédois, Tchèque, Bulgare, Hongrois, Portugais, Danois et Néerlandais. Si votre enfant souhaite passer un examen dans sa langue maternelle, parlez-en au proviseur. Vous trouverez plus de renseignements sur les langues hors-programme sur le site: [www.examinations.ie](http://www.examinations.ie)

### **Uniforme scolaire**

#### ***Mon enfant doit-il porter un uniforme ?***

Dans la plupart des écoles, les élèves doivent porter un uniforme. Parfois, il leur faudra des vêtements ou chaussures de sport. Si vous objectez au port de l'uniforme pour des raisons d'ordre culturel, parlez-en au directeur de l'établissement.

### **Devoirs**

#### ***Mon enfant aura-t-il des devoirs à faire ?***

Les professeurs de l'enseignement secondaire donnent habituellement des devoirs aux élèves. Dans le secondaire, ils représentent environ 2-3 heures de travail par jour. Faites en sorte que votre enfant dispose d'un endroit calme, où il pourra se concentrer pour faire ses devoirs.

choisissent l'option du LCVP doivent étudier certaines matières au programme du Traditional Leaving Certificate (baccalauréat classique), ainsi que ces modules. Le LCVP est un diplôme reconnu pour l'admission dans les universités, Instituts Techniques et Instituts de Formation Pédagogique.

***Qu'est-ce que le « Leaving Certificate Applied » (baccalauréat appliqué) ?***

Le Leaving Certificate Applied ou LCA (baccalauréat appliqué) a été créé pour les élèves qui ne souhaitent passer ni le Traditional Leaving Certificate (baccalauréat classique), ni le Leaving Certificate Vocational Programme (baccalauréat professionnel). Le LCA a pour but de préparer les élèves à la vie active. Cet examen n'est pas reconnu pour l'admission dans l'enseignement supérieur, à l'université, dans les Instituts Techniques (Institutes of Technology) ou dans les Instituts de Formation Pédagogique (Colleges of Education). Les étudiants ayant complété le LCA peuvent continuer leurs études dans des filières spécifiques Post-Leaving Certificate.

**Langues**

***Mon enfant peut-il choisir sa langue maternelle comme matière pour le Leaving Certificate (baccalauréat) ?***

Certaines langues européennes hors-programme peuvent figurer dans les matières étudiées. Pour cela, il faut :

- Être originaire d'un des pays membres de l'Union Européenne
- Que cette langue soit la langue maternelle de l'élève
- Choisir l'anglais comme matière à l'épreuve du Leaving Certificate.

**Discipline**

***Que se passe-t-il si mon enfant désobéit au règlement de l'école ?***

Le châtiment corporel est interdit dans les écoles irlandaises. Chaque établissement a son propre règlement. Vous en recevrez un exemplaire quand votre enfant rentrera à l'école. Assurez-vous que votre enfant comprend ce règlement. Les règles concernant le port de l'uniforme, des bijoux, l'assiduité, la ponctualité et la bonne conduite des élèves sont généralement très strictes. Si votre enfant fait souvent preuve de désobéissance, vous serez convoqué pour un entretien avec un enseignant ou le proviseur, suite à quoi vous devrez veiller à la future bonne conduite de votre enfant. En cas de désobéissance grave, il/elle s'expose à un renvoi. Cela arrive rarement. Si cela se produit et que vous vous opposez à la décision de renvoi, vous pouvez faire appel auprès du Ministère de l'Éducation. Chaque école se doit de mettre en place un code de conduite.

**Conseil de Direction**

***Qu'est-ce que le Conseil de Direction ?***

Il s'agit de l'autorité chargée de la direction de l'établissement. Il se compose de représentants des parents d'élèves et des enseignants, du comité chargé de l'éthique scolaire, du proviseur et de délégués de la communauté. Si vous souhaitez faire partie du Conseil de Direction, parlez-en au proviseur de l'établissement.

## **Parents/Tuteurs**

### ***Comment puis-je aider mon enfant à bien travailler à l'école ?***

Il est très important que vous vous intéressiez aux études de votre enfant et que vous le félicitez quand il/elle s'applique ou obtient de bons résultats. Afin de l'aider, faites en sorte qu'il/elle dispose d'un endroit adéquat pour faire ses devoirs, encouragez le/la à gagner confiance en soi, assistez aux réunions et aux événements organisés par l'école ou participez activement à la vie de l'école.

### ***Comment participer à la vie de l'école ?***

Dans la plupart des écoles est mis en place un conseil des parents auquel tous les parents sont invités à prendre part. Vous pouvez demander comment y adhérer au proviseur ou à un enseignant. L'école a parfois besoin de volontaires pour l'organisation d'événements, tels que des spectacles, concerts et colonies de vacances. Si vous souhaitez apporter votre aide, demandez conseil au proviseur ou à un enseignant.

### ***J'ai peur que mon enfant perde la pratique de l'anglais pendant les vacances. Que faire ?***

Il est important que les enfants pratiquent l'anglais tous les jours, en parlant, lisant ou en écoutant la langue. Par exemple, votre enfant peut regarder une émission de télévision en anglais, puis échanger ses impressions avec vous, ou lire un livre, ou encore discuter en anglais avec ses amis. Il est toutefois également important qu'il/elle n'oublie pas la langue natale de votre famille. Il serait judicieux de parler votre langue natale à la maison et de décrire les traditions et modes de vie de votre pays natal.

### ***Quel est le programme de l'année de transition (Transition Year)?***

Le programme inclut les matières suivantes :

– Communication, Conseil en orientation, Mathématiques, Éducation physique, Développement personnel et social, Art et culture, Science et technologies et gestion de l'entreprise.

Le programme est conçu par les professeurs de manière à ce que les étudiants aient l'occasion de découvrir plusieurs domaines. Cela leur permet d'être mieux informés sur les différentes matières qu'ils peuvent choisir à l'épreuve du Leaving Certificate (baccalauréat).

## **Leaving Certificate (baccalauréat)**

### ***Qu'est-ce que le Traditional Leaving Certificate (baccalauréat classique) ?***

Il s'agit de l'examen final dans l'enseignement secondaire que les élèves passent généralement à l'âge de 17, 18 ou 19 ans. C'est l'équivalent du baccalauréat. Il constitue le principal critère d'admission à l'université, dans les Instituts Techniques (Institutes of Technology) ou dans les Instituts de Formation Pédagogique (Colleges of Education).

### ***Qu'est-ce que le Leaving Certificate Vocational Programme ou LCVP (baccalauréat professionnel) ?***

Il s'agit-là de l'une des options du baccalauréat. Il se compose d'un programme à dominance technique, auquel s'ajoutent des modules mettant l'accent sur la formation professionnelle. Ces modules sont les suivants : Étude du travail en entreprise, Préparation à la vie active et Expérience professionnelle. Les étudiants dont les parents ou tuteurs

***Le Junior Certificate (Brevet des collèges) semble trop difficile pour mon enfant. Que faire ?***

Certains établissements proposent l'option du Junior Certificate School Programme ou JCSP (Programme Scolaire pour le Brevet des Collèges). Ce programme a été conçu pour les étudiants susceptibles d'arrêter prématurément leurs études. Pour en savoir plus, adressez-vous au principal de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant.

### **Senior Cycle (niveau lycée)**

***Qu'est-ce que le Senior Cycle (niveau lycée) ?***

Il concerne les étudiants âgés de 15 à 18 ans. Il peut durer 2 ou 3 ans, selon que l'étudiant choisit d'effectuer une année de transition ou non. Pour les 2 dernières années de lycée, les étudiants choisissent entre 3 programmes, chacun préparant un examen national. Ces 3 programmes sont les suivants : le Traditional Leaving Certificate (baccalauréat classique), le Leaving Certificate Vocational Programme ou LCVP (baccalauréat professionnel), et le Leaving Certificate Applied ou LCA (baccalauréat appliqué), qui offre aux élèves la possibilité d'étudier de manière indépendante, ainsi que de développer leurs aptitudes générales, techniques et académiques sans subir la pression d'un examen.

***Qu'est-ce que l'année de transition (Transition Year) ?***

Il s'agit d'un programme disponible dans certains établissements, entre le Junior Certificate (brevet) et le Leaving Certificate (baccalauréat). Il permet aux étudiants de s'intéresser à des matières différentes et de découvrir la vie active. Il n'y a pas d'examen officiel à passer en fin d'année. L'année de transition offre aux élèves la possibilité d'étudier de manière indépendante, ainsi que de développer leurs aptitudes personnelles, techniques et académiques sans subir la pression d'un examen.

### **Enseignement spécialisé**

***Mon enfant souffre de retard mental ou d'un handicap. Où peut-il être scolarisé ?***

La plupart des enfants souffrant de retard mental ou de difficultés sont scolarisés dans des établissements classiques, mais si une telle structure ne convient pas aux besoins de votre enfant, d'autres options vous sont proposées. Votre enfant peut être admis dans :

- Une école classique bénéficiant d'un soutien supplémentaire de la part du Ministère de l'Éducation, par exemple en la personne d'un éducateur/d'une éducatrice spécialisé(e)
- Une classe spécialisée au sein d'une école classique
- Un établissement spécialisé répondant aux besoins des étudiants souffrant de handicaps, par exemple, une école spécialisée pour les enfants non-voyants ou malentendants.

***Mon enfant a besoin d'un soutien spécialisé. Peut-il en bénéficier dans son école ?***

Votre école peut recevoir des ressources supplémentaires destinées aux élèves souffrant de difficultés d'apprentissage importantes, par exemple, en la personne d'un éducateur/d'une éducatrice spécialisé(e) ou sous la forme de soutien scolaire. Vous pourrez évoquer les besoins supplémentaires de votre enfant auprès du proviseur.

***Qu'est-ce qu'un éducateur/une éducatrice spécialisé(e) ?***

Un éducateur/une éducatrice spécialisée aide les étudiants souffrant de handicap physique ou mental. Il/elle peut, par exemple, aider les enfants à monter dans le bus scolaire ou en descendre, à écrire, se nourrir, s'habiller et prendre soin de leur hygiène.

***Qu'est-ce que le National Educational Psychological Service ou NEPS (Service Psychologique Éducatif National) ?***

Il s'agit d'un service financé par le Ministère de l'Éducation et des Sciences. Il emploie des psychologues spécialisés dans le soutien des élèves d'écoles primaires et secondaires. Le NEPS collabore avec les enseignants, les parents et les enfants afin d'identifier les besoins des élèves et soutenir les enfants souffrant de difficultés d'apprentissage, de comportement ou de motivation. Vous devrez donner votre accord pour qu'un psychologue puisse s'entretenir avec votre enfant. Le psychologue pourra proposer des solutions adaptées afin d'aider votre enfant en cas de graves difficultés. Un tel service n'est pas proposé dans tous les établissements.

**Financement**

***Puis-je obtenir des aides financières pour faire face aux dépenses accompagnant la scolarisation de mon enfant ?***

Si vos revenus sont inférieurs à un certain plafond, si vous touchez des prestations sociales ou si vous suivez certains programmes de formation professionnelle, vous êtes peut-être en droit de toucher une aide financière. Si vous en remplissez les critères, vous pourrez toucher l'Allocation Rentrée, qui vous aidera pour l'achat de l'uniforme et des chaussures. Renseignez-vous auprès de votre assistant(e) social(e). Vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier du Programme de subvention pour l'achat de livres scolaires (School Book Grant Scheme) Faites-en la demande auprès du directeur de l'établissement.

***Mon fils/ma fille ne parle pas bien l'anglais. Dans quelle classe sera-t-il/elle placé(e) ?***

Les enfants et adolescents apprennent l'anglais très rapidement, aussi sont-ils placés dans une classe composée d'élèves de leur âge. L'établissement pourra décider de ne pas initialement placer votre enfant dans une classe préparant un examen, afin de ne pas le mettre sous pression. Votre enfant pourrait profiter de l'année de transition pour perfectionner son anglais sans subir la pression d'un examen national. Le Ministère de l'Éducation met des ressources supplémentaires à la disposition des élèves du primaire et du secondaire ne parlant pas l'anglais. Si votre enfant a besoin de soutien pour apprendre l'anglais, il/elle pourra bénéficier de cours d'anglais supplémentaires pendant la journée scolaire.

**Junior Cycle (niveau collège)**

***Qu'est-ce que le Junior Cycle (niveau collège) ?***

C'est un cycle de 3 ans, que les élèves entament généralement à l'âge de 12 ou 13 ans, après l'école primaire. Au bout de 3 ans, ils passent un examen national, le Junior Certificate (équivalent du brevet des collèges). Il y a plus de 20 matières au programme de ce niveau. Parmi les plus populaires, se trouvent l'anglais, les mathématiques, l'irlandais, les sciences, la géographie, l'histoire, le français, l'économie, les arts plastiques, l'artisanat et le dessin, ainsi que les arts ménagers. Toutes les écoles n'enseignent pas les mêmes matières. Les étudiants choisissent 8, 9 ou 10 matières. Pour chacune de celles-ci, il existe un niveau Avancé et un niveau Ordinaire. L'anglais, l'irlandais et les mathématiques peuvent également être enseignés au niveau Initiation.

### ***En quoi consiste l'enseignement dans le secondaire ?***

Dans le secondaire, les étudiants ont plusieurs professeurs. Chaque enseignant se spécialise habituellement dans une ou deux matières. Les étudiants sont invités à faire une expérience enrichissante au lycée.

### ***Comment se passe la journée scolaire ?***

La plupart des écoles du secondaire sont ouvertes du lundi au vendredi. Renseignez-vous auprès du proviseur quant aux horaires d'ouverture. Des activités, sportives ou autres, ont parfois lieu après la classe. La journée est interrompue par une récréation le matin, et par la pause-déjeuner du midi. Assurez-vous que votre enfant a de quoi manger et boire pendant ces pauses.

### ***Que faire en cas de fermeture de l'école pendant l'année ?***

Vous recevrez une liste des dates de fermeture de l'établissement. Si l'école doit fermer en dehors de ces périodes, vous en serez informé par un bulletin remis à votre enfant.

### ***Quelle est la structure d'encadrement au sein de l'école ?***

L'établissement est dirigé par un proviseur, homme ou femme. Les étudiants ont 7 ou 8 différents professeurs. Chaque classe a généralement un professeur principal pour l'année, qui s'occupe de tout ce qui ne concerne pas le programme scolaire.

### ***Les parents peuvent-ils rencontrer les enseignants ?***

Une réunion parents-professeurs est habituellement organisée pendant l'année. Lors de cette réunion, vous pourrez évoquer les progrès de votre enfant avec ses professeurs. Si vous souhaitez parler au proviseur ou à un enseignant à tout autre moment de l'année, veuillez prendre rendez-vous auprès de l'établissement.

## **École primaire**

### ***Y a-t-il différentes sortes d'écoles primaires ?***

Oui. Certaines sont mixtes, tandis que d'autres séparent filles et garçons. La plupart des écoles primaires en Irlande sont mixtes. Toutes les écoles primaires sont à caractère religieux. Elles peuvent par exemple être Catholiques, Anglicanes (Église d'Irlande), Musulmanes, Juives, ou pluri-confessionnelles. La plupart des écoles primaires en Irlande sont fondées sur la foi catholique. Même si votre enfant n'est pas Catholique, il peut être inscrit dans une école Catholique.

Les écoles appartenant à l'organisation Educate Together (Éduquer, Ensemble) sont pluri-confessionnelles. Cela signifie que tous les enfants, quelles que soient leur origines sociales, religieuses et culturelles, ont librement accès à l'école, et que la direction de l'établissement n'a pas le droit de prôner une religion en particulier. Pour plus d'informations sur ces écoles, consultez le site [www.educatetogether.ie](http://www.educatetogether.ie). La plupart des écoles dispensent leur enseignement en anglais, mais certaines, appelées Gaelscoileanna, le font en langue irlandaise. Vous pouvez inscrire votre enfant dans une école de langue irlandaise même si vous ne parlez pas cette langue. Pour plus d'informations sur les écoles Gaelscoileanna, consultez le site [www.gaelscoileanna.ie](http://www.gaelscoileanna.ie).

### ***À quel âge mon enfant doit-il entrer à l'école ?***

Les enfants ne sont pas tenus de rentrer à l'école avant l'âge de 6 ans, mais la plupart des enfants sont scolarisés à la rentrée de septembre suivant leur quatrième anniversaire. Certains rentrent à l'école à 5 ans.

***Je n'arrive pas à faire inscrire mon enfant à l'école. Que faire ?***

Vous pouvez contacter le National Educational Welfare Board ou le NEWB (Services Sociaux de l'Éducation Nationale). Si vous contactez le NEWB, vous devrez leur remettre un exemplaire des lettres de refus que vous avez reçues. Plus tôt vous ferez une demande d'inscription auprès des écoles, plus vous aurez de chances d'y faire admettre votre enfant. L'inscription de votre enfant à l'école est votre responsabilité.

***Je pense que mon enfant est victime de discrimination parce qu'il n'est pas catholique ou irlandais. Que faire ?***

Si un établissement refuse d'inscrire votre enfant, il devra vous en informer par écrit. Les raisons de ce refus devront figurer dans cette lettre. Vous pouvez faire appel de cette décision. Dans certaines régions, le nombre de places disponibles dans les écoles est limité et il est possible que l'établissement où vous avez fait votre demande soit déjà complet. Lorsque le nombre de place est ainsi limité, certaines écoles donneront priorité aux enfants appartenant à une religion particulière, par exemple, une école Musulmane admettra en priorité les enfants Musulmans, une école Catholique admettra les enfants Catholiques, etc. Les écoles sont en droit de pratiquer un tel choix, mais la plupart d'entre elles feront de leur mieux pour trouver une place pour votre enfant. Parfois, une place se libère en septembre. Vous pouvez vous adresser au National Educational Welfare Board ou NEWB (Services Sociaux de l'Éducation Nationale) si vous vous opposez à la décision d'un établissement de ne pas admettre votre enfant.

**Répartition en groupes de niveaux** – cette pratique consiste à diviser les étudiants en plusieurs groupes, selon leurs capacités. Renseignez-vous sur l'existence d'une telle pratique auprès du proviseur.

**Équipement** – demandez par exemple si l'établissement dispose d'une bibliothèque, d'équipements sportifs ou d'infrastructures de loisirs.

**Activités parascolaires** – demandez si l'établissement propose des activités en dehors des cours, comme, par exemple, des clubs de sport, de danse, une chorale, etc.

**Participation des étudiants** – demandez si les étudiants ont la possibilité de jouer un rôle actif dans les décisions qui les concernent. Dans certains établissements, un conseil des élèves est mis en place, permettant aux étudiants de s'impliquer dans la vie de leur école.

**Participation des parents** – demandez si des représentants de parents d'élèves figurent au Conseil de Direction, et s'il existe un conseil des parents vous permettant d'être plus impliqué dans la vie scolaire.

**Après l'école primaire**

***En quoi consiste l'enseignement secondaire ?***

L'enseignement secondaire dure 5 ans. Il se compose du Cycle Junior (niveau collège), qui dure 3 ans, suivi du Senior Cycle (niveau lycée), qui dure 2 ou 3 ans. Chaque année scolaire est divisée en 3 trimestres :

- De septembre à la mi-décembre
- De janvier à la mi-mars/avril (Pâques)
- De la fin des vacances de Pâques à la fin mai/début juin.

Chaque trimestre est interrompu par de courtes vacances, appelées « mid-term breaks ».

## **Enseignement après le primaire (enseignement secondaire)**

### ***Qu'est-ce que l'enseignement secondaire ?***

Les étudiants ayant entre 12 et 18 ans sont scolarisés dans l'enseignement secondaire. Il est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

### **Choisir une école**

#### ***Existe-t-il différents types d'établissements dans le secondaire ?***

Oui, l'Irlande en compte 5. Il existe des établissements appelés « secondary schools » (écoles secondaires), « vocational schools » (écoles professionnelles), « community schools » (écoles communautaires), « comprehensive schools » (écoles polyvalentes) et « community colleges » (écoles communautaires). C'est principalement la manière dont ils sont gérés et financés, et à qui ils appartiennent, qui les différencie. Les écoles secondaires, polyvalentes et communautaires sont en général des écoles confessionnelles, c'est à dire qu'elles sont fondées sur une religion, comme l'église catholique ou anglicane irlandaise. Les écoles professionnelles et les « community colleges » sont laïques, et ne sont affiliés à aucune confession religieuse.

#### ***Quels sont les facteurs à prendre en compte avant de choisir un établissement d'enseignement secondaire ?***

**Le cursus** – Ce terme désigne les différentes matières enseignées. Tous les établissements ne proposent pas les mêmes matières, assurez-vous donc que celles que votre enfant souhaite étudier sont bien au programme de l'école que vous avez choisie.

**Les options au programme** – Certaines options, comme le Junior Certificate School Programme (programme scolaire pour le brevet des collèges), le Leaving Certificate Applied ou LCA (baccalauréat appliqué) ou le Leaving Certificate Vocational Programme ou LCVP (baccalauréat professionnel) ne sont pas disponibles dans tous les établissements.

## **Enseignement**

### ***En quoi consiste l'enseignement dans le primaire ?***

L'enseignement dans le primaire comporte 8 classes. Les enfants restent en général 1 an dans chaque classe.

#### **Âge Année Nom de la classe**

4-5 ans 1 Junior Infants (première année de maternelle)

5-6 ans 2 Senior Infants (deuxième année de maternelle)

6-7 ans 3 First Class (première classe)

7-8 ans 4 Second Class (seconde classe)

8-9 ans 5 Third Class (troisième classe)

9-10 ans 6 Fourth Class (quatrième classe)

10-11 ans 7 Fifth Class (cinquième classe)

11-12 ans 8 Sixth Class (sixième classe)

Chaque année scolaire est divisée en 3 trimestres.

Le premier trimestre dure de septembre à la mi-décembre (Noël).

Le second dure de janvier à la mi-mars/avril (Pâques)

Le troisième dure de la fin des vacances de Pâques à la fin juin (été).

#### ***Mon enfant ne parle pas bien l'anglais. Dans quelle classe sera-t-il/elle placé(e) ?***

Les enfants apprennent l'anglais très rapidement, aussi sont-ils placés dans une classe composée d'élèves de leur âge. Le Ministère de l'Éducation et des Sciences met des ressources supplémentaires à la disposition des élèves du primaire et du secondaire ne parlant pas l'anglais. Si votre enfant a besoin de soutien pour apprendre l'anglais, il/elle pourra bénéficier de cours d'anglais supplémentaires pendant la journée scolaire.

### ***Quel est le programme d'enseignement dans les écoles primaires ?***

Le programme des écoles primaires a été conçu de manière à ce que les enfants apprennent en s'amusant. Il se compose des matières suivantes :

- Langues (anglais et irlandais), Mathématiques, Sciences humaines, sociales et de l'environnement (histoire et géographie), Activités artistiques (arts plastiques, musique et théâtre), Éducation physique, Éducation sociale et sanitaire et Développement personnel.
- Les enfants pourront aussi prendre des cours de religion. Vous pouvez dispenser votre enfant d'assister aux cours de religion si vous le souhaitez ; toutefois, il est possible que l'enfant soit tenu de rester dans la salle de classe, sous la supervision de l'enseignant.

### ***Mon enfant aura-t-il des devoirs à faire ?***

Certains instituteurs donnent des devoirs à faire, d'autres non. Si votre enfant a des devoirs, faites en sorte de l'encourager et assurez-vous qu'il/elle dispose d'un endroit adéquat pour travailler.

### ***Comment se passe la journée scolaire ?***

Elle dure 5 heures 40. La journée des enfants les plus jeunes est moins longue. Les écoles sont ouvertes du lundi au vendredi. Il y a généralement une récréation entre les cours du matin, et une pause-déjeuner. Assurez-vous que votre enfant a de quoi manger et boire pendant ces pauses. Il est important que vous emmeniez votre enfant à l'école à l'heure et que vous veniez le rechercher à l'heure le soir.

### ***Que faire en cas de fermeture de l'école pendant l'année ?***

Vous recevrez une liste des dates de fermeture de l'établissement. Si l'école doit fermer en dehors de ces périodes, vous en serez informé par un bulletin remis à votre enfant. Assurez-vous que ces bulletins vous sont transmis en regardant tous les jours dans le sac de votre enfant.

### ***Les parents peuvent-ils rencontrer les enseignants ?***

Une réunion parents-enseignants est habituellement organisée pendant l'année. Lors de cette réunion, vous pourrez voir des exemples du travail de votre enfant et évoquer ses progrès avec ses instituteurs. Si vous souhaitez parler au proviseur ou à un instituteur à tout autre moment de l'année, veuillez prendre rendez-vous auprès de l'établissement.

### ***Mon enfant devra-t-il porter un uniforme ?***

Les enfants doivent porter un uniforme dans de nombreuses écoles. Parfois, il leur faudra des vêtements ou chaussures de sport. Si vous objectez au port de l'uniforme pour des raisons d'ordre culturel, parlez-en au directeur de l'établissement.

## **Santé**

### ***Mon enfant sera-t-il examiné par un médecin à l'école primaire ?***

Les enfants inscrits dans les écoles primaires publiques pourront passer une visite médicale et être vaccinés. Vous en serez informé, et pourrez être présent lors de la visite médicale si vous le souhaitez. Si le médecin diagnostique des problèmes de santé lors de la visite, ceux-ci seront traités gratuitement. Les vaccins sont gratuits pour tous les enfants. Un dentiste viendra également examiner votre enfant, et si un traitement s'avère nécessaire, vous serez orienté vers un dentiste local.

